



Assemblée générale

Distr. générale
28 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 123 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2002-2003

Prévisions révisées : effet de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La pratique établie veut que les coûts sur lesquels repose le projet de budget-programme soient réévalués avant que ce dernier ne soit adopté par l'Assemblée générale, étant entendu qu'une première réévaluation a déjà été prise en compte dans les prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général (A/56/6 (Introduction, chap. 1 à 33, et chap. 1 à 3 des Recettes) et Corr.1).

On trouvera dans le présent rapport les données les plus récentes sur les chiffres effectifs de l'inflation, les résultats des enquêtes relatives aux traitements et l'évolution des indices d'ajustement en 2001, ainsi que sur les effets des variations des taux de change opérationnels en 2001 sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.

Recalculées selon les taux révisés, les dépenses et les recettes prévues s'élèvent au total à 2 milliards 681 millions de dollars et 408,3 millions de dollars, respectivement.



1. Pour procéder à partir d'éléments comparables à l'analyse des augmentations ou diminutions, d'un exercice à l'autre, des montants du budget d'un programme, le projet de budget-programme est établi sur la base des mêmes coûts et des mêmes taux de change que le budget-programme en cours. Les augmentations prévues du fait de l'inflation et les ajustements dictés par l'évolution des taux de change figurent néanmoins dans le projet de budget-programme : elles y sont présentées séparément, dans la colonne « Réévaluation des coûts ». Les montants en question sont par la suite révisés trois fois au cours du cycle biennal :

a) La première réévaluation est faite dans le présent rapport, que le Secrétaire général présente à l'Assemblée pour actualiser le montant des ressources demandées avant qu'elle n'approuve les ouvertures de crédit initiales;

b) La deuxième réévaluation est faite à la fin de la première année de l'exercice biennal dans les prévisions révisées que le Secrétaire général présente dans son premier rapport sur l'exécution du budget-programme, au moment de l'adoption des crédits révisés;

c) La troisième réévaluation est faite à la fin de la deuxième année de l'exercice biennal dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme, lors de l'approbation du montant final des ouvertures de crédit.

2. Comme il était annoncé dans l'introduction du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/56/6 (Introduction), par. 14), le projet de budget-programme est réévalué dans le présent document pour tenir compte de l'évolution des taux de change appliqués pour les opérations de l'Organisation, de l'évolution des taux d'inflation effectivement enregistrés, des résultats des enquêtes éventuelles sur les conditions d'emploi et de l'évolution des indices d'ajustement. La présente réévaluation est fondée sur les données disponibles en novembre 2001¹ et prend pour point de départ les prévisions initiales du Secrétaire général telles qu'amendées sur recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Les autres éléments budgétaires – prévisions révisées, incidences sur le budget-programme – peuvent faire par la suite l'objet d'une réévaluation, qui se fait selon les mêmes paramètres que les réévaluations présentées ici.

3. Le tableau ci-dessous récapitule le résultat de la réévaluation des coûts en fonction des paramètres visés par les paragraphes qui suivent. Il pourra être à nouveau révisé, le cas échéant, selon les décisions que la Cinquième Commission aura prises au sujet des états d'incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées qui lui auront été présentés.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 7 (A/56/7).*

Tableau 1
**Résumé de la réévaluation des coûts dans le projet de budget-programme
 de l'exercice 2002-2003**

(En milliers de dollars)

Projet initial de budget- programme pour l'exercice biennal (1)	Ajustements recommandés par le CCQAB* (2)	Projet de budget- programme, compte tenu des ajustements (3) = (1 + 2)	Réévaluation				Montant estimatif des crédits nécessaires pour l'exercice biennal 2002-2003 (8) = (3 + 7)
			Taux de change (4)	Inflation (5)	Traitements (6)	Total des modifications 7 = (4 + 5 + 6)	
2 648 715,6	(2 963,6)	2 645 752,0	8 420,6	26 337,0	513,3	35 270,9	2 681 022,9

4. On trouvera dans les annexes au présent rapport les paramètres de réévaluation révisés qu'il est proposé d'appliquer pour la première réévaluation du cycle biennal; ceux-ci sont comparés aux valeurs hypothétiques retenues pour la réévaluation préliminaire effectuée dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Ces annexes sont les suivantes :

- Annexe I. Taux de change et taux d'inflation pris en compte dans le projet de budget-programme et dans le présent rapport, pour les principaux lieux d'affectation.
- Annexe II. Coefficients d'ajustement, pour les principaux lieux d'affectation.
- Annexe III. Ajustements au coût de la vie, pour les principaux lieux d'affectation.
- Annexe IV. Effet de la réévaluation des coûts, par chapitre, sous-chapitre et facteur de variation.

5. Aux fins de la présente réévaluation, les calculs ont été faits en retenant les taux de change fixés pour les opérations de l'ONU les plus récents (c'est-à-dire de novembre 2001), pour tous les lieux d'affectation à l'exception de quatre : Vienne, La Haye, Port of Spain et Genève. Pour ces derniers, la moyenne des taux en vigueur de janvier à fin novembre 2001 et du taux de novembre, utilisé pour le mois de décembre, donne les estimations les plus basses. En conséquence, c'est cette méthode qui a été retenue. Elle va dans le sens de l'avis formulé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 5 de son septième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 1996-1997², à savoir que l'Administration devrait utiliser, pour réévaluer les coûts, les taux de change fixés pour les opérations de l'ONU qui conduisent aux prévisions les plus basses.

6. Les ressources supplémentaires requises au titre des fluctuations des taux de change (8,4 millions de dollars) représentent le résultat net de l'accroissement enregistré pour Genève, Vienne, La Haye, Mexico et Port of Spain (26,9 millions de dollars) compensé en partie par une diminution pour les autres lieux d'affectation (18,5 millions de dollars).

² Ibid., cinquante et unième session, Supplément No 7 (A/51/7/Add.1 à 9), document A/51/7/Add.6.

7. Pour ce qui est de l'inflation, il est tenu compte, selon qu'il convient, d'une série de facteurs, notamment l'analyse des variations de l'indice des prix à la consommation des biens et services dans les divers lieux d'affectation et les augmentations de traitement pour la catégorie des services généraux qui devraient intervenir du fait de l'évolution des indices des prix à la consommation et du résultat des enquêtes sur les conditions d'emploi. Pour ce qui est des traitements des administrateurs, les traitements de base ne sont pas touchés par l'évolution des taux de change puisqu'ils sont exprimés en dollars, mais la partie de la rémunération qui correspond à l'indemnité de poste suit l'évolution du coût de la vie et des taux de change. En conséquence, l'accroissement des ressources imputable à l'inflation comporte trois éléments : l'augmentation de l'indemnité de poste pour ce qui est des administrateurs, les augmentations de traitement pour la catégorie des services généraux et les ajustements non liés aux postes. S'agissant des postes d'administrateur, les ajustements nécessaires découlent de l'approbation en 2001 par la Commission de la fonction publique internationale de coefficients d'ajustement plus élevés pour l'indemnité de poste applicable pour certains des principaux lieux d'affectation, en particulier Genève et Vienne, ainsi que de l'incorporation au barème des traitements d'un montant correspondant à un certain nombre de points d'ajustement, qui a lieu tous les ans au mois de mars pour l'ensemble des lieux d'affectation. Pour ce qui est des postes de la catégorie des services généraux et des ajustements non liés aux postes, l'accroissement des ressources requises est imputable à l'augmentation des ajustements au coût de la vie et des taux d'inflation, respectivement, enregistrée pour plusieurs lieux d'affectation en 2001, les hausses ayant été supérieures aux estimations initiales. Il convient de noter à cet égard que les taux d'inflation enregistrés en 2001 auront un effet direct sur les prix pratiqués et les traitements versés pendant l'exercice biennal à venir et, de ce fait, l'accroissement des ressources pour cet exercice sera supérieur aux prévisions.

8. Les ressources supplémentaires nécessaires au titre de l'inflation (26,3 millions de dollars) concernent les traitements des administrateurs (26,4 millions de dollars) et les contributions du personnel (6 millions de dollars); ces montants sont compensés en partie par une diminution en ce qui concerne les traitements des agents des services généraux (3,7 millions de dollars) et les dépenses non liées aux postes (2,4 millions de dollars). Le léger relèvement des coefficients d'ajustement dans certains des principaux lieux d'affectation (New York, Genève, Vienne et La Haye) explique en grande partie l'augmentation des ressources requises au titre des traitements des administrateurs. Pour ce qui est des contributions du personnel, l'augmentation est en grande partie imputable à l'incorporation au traitement de base d'un montant équivalent à un certain nombre de points d'ajustement, qui doit intervenir en mars 2002, ce qui se traduira par une augmentation de la partie de la rémunération des administrateurs prise en compte pour les contributions du personnel.

9. Par ailleurs, les coûts standard utilisés pour l'estimation des dépenses de personnel sont également actualisés pour tenir compte des tendances les plus récentes, après analyse des états de paie mensuels par classe pour chaque lieu d'affectation. Cette opération se traduit, d'une manière générale, par une redistribution des ressources entre lieux d'affectation en fonction des chiffres les plus récents afférents aux états de paie, y compris les contributions du personnel. Le résultat net de l'actualisation des coûts standards s'établit à 513 300 dollars, le montant initialement proposé au titre des postes étant de 1,8 milliard de dollars.

10. La présente réévaluation tient compte des recommandations du Comité consultatif qui ont trait au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Ces recommandations, dont le coût total s'établit à 2 963 600 dollars, sont récapitulées dans l'annexe, avec des indications sur le chapitre du budget et le paragraphe du rapport du Comité consultatif correspondants, où figure la recommandation. L'Assemblée générale ne s'est pas encore prononcée sur ces recommandations, mais on a considéré qu'il était préférable d'en tenir compte à ce stade, dans la mesure où il est possible d'en calculer l'incidence financière. Cette méthode, qui est conforme à la pratique établie, permet aux États Membres d'avoir une vue plus complète du montant global des prévisions de dépenses lorsqu'ils détermineront le montant des crédits à ouvrir pour l'exercice biennal 2002-2003.

11. On trouvera à l'annexe IV une liste détaillée, par chapitre et facteur déterminant, des prévisions révisées pour l'exercice biennal révisé 2002-2003 découlant de la réévaluation des coûts afférents aux crédits demandés dans les chapitres des dépenses du projet de budget-programme. Ces prévisions tiennent compte des ajustements découlant des recommandations du Comité consultatif et ont été calculées sur la base des taux de change et d'inflation recommandés dans le présent rapport.

12. Il est également proposé d'appliquer les facteurs budgétaires susmentionnés aux chapitres des recettes. Les montants révisés des chapitres des recettes sont récapitulés au tableau 2.

Tableau 2

**Montant révisé des recettes aux chapitres 1 à 3 des Recettes
du projet de budget-programme pour l'exercice 2002-2003**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Projet initial de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	348 364,2	356 581,7	8 217,5
2. Recettes générales	47 164,0	47 283,2	119,2
3. Services destinés au public	4 637,9	4 474,4	(163,5)
Total	400 166,1	408 339,3	8 173,2

Annexe I

**Taux de change et taux d'inflation utilisés dans le projet
de budget-programme et dans le présent rapport,
pour les principaux lieux d'affectation**

Lieu d'affectation (monnaie)	Taux de change pour 2002-2003		Taux d'inflation annuel moyen (pourcentage)				
	Projet de budget- programme ^a	Présent rapport ^b	Projet de budget-programme		Présent rapport		
			2001 ^c	2002-2003 ^d	2001 ^e	2002 ^d	2003 ^d
Vienne (euro)	1,16	1,11	1,5	1,5	2,5	1,6	1,6
Santiago (peso chilien)	570,00	700,00	3,9	3,9	3,7	3,8	3,8
Addis Abeba (birr)	8,29	8,54	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (roupie)	46,52	47,75	5,0	5,0	4,6	8,4	7,9
Beyrouth (livre libanaise)	1 501,00	1 501,00	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Organe des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (nouveau shekel)	4,07	4,28	1,0	1,0	1,5	2,3	2,0
Gaza (nouveau shekel)	4,07	4,28	1,0	1,0	1,5	2,3	2,0
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (nouveau shekel)	4,07	4,28	1,0	1,0	1,5	2,3	2,0
Nairobi (shilling kényen)	78,00	79,00	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8
Mexico (peso mexicain)	9,35	9,29	9,1	9,1	6,5	5,7	4,6
La Haye (euro)	1,16	1,11	2,7	2,7	4,7	2,2	2,2
Bangkok (baht)	43,70	44,62	2,2	2,2	1,9	2,7	1,8
Port of Spain (dollar de la Trinité-et-Tobago)	6,20	6,12	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1
New York (dollar É.-U.)	–	–	2,7	2,7	3,1	2,1	2,1
Genève (franc suisse)	1,76	1,68	1,5	1,5	1,3	1,1	1,1
Centre d'information des Nations Unies ^f	–	–	2,7	2,7	3,1	2,1	2,1

^a Taux de change pour décembre 2000.

^b Taux de change pour novembre 2001, pour Vienne, La Haye, Port of Spain et Genève.

^c Montant révisé des crédits ouverts pour 2000-2001.

^d Projections.

^e Deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2000-2001.

^f Effet combiné des fluctuations des taux d'inflation et des taux de change.

Annexe II

Coefficients d'ajustement pour les principaux lieux d'affectation

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Budget-programme</i>			<i>Présent rapport</i>	
	<i>2001^a</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>
Vienne	102,3	102,8	104,1	115,2	116,5
Santiago	105,6	106,5	109,2	100,0	100,0
Addis-Abeba	104,3	103,4	103,4	104,8	106,5
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	111,5	111,2	114,5	110,1	114,7
Beyrouth	134,2	133,1	133,1	133,1	133,1
Organe des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	111,6	110,6	110,8	109,5	110,4
Gaza	111,6	110,6	110,8	109,5	110,4
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	111,6	110,6	110,8	109,5	110,4
Nairobi	107,9	107,5	107,5	107,8	107,8
Mexico	113,0	117,7	124,0	117,0	120,3
La Haye	100,3	101,2	103,2	104,4	105,8
Bangkok	100,1	100,0	100,0	100,0	100,0
Port of Spain	107,5	109,3	111,8	110,9	113,5
New York	142,9	144,8	148,1	147,0	150,4
Genève	118,1	117,2	118,0	128,3	130,7
Centres d'information des Nations Unies	118,3	117,3	117,3	115,1	115,4

^a Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2000-2001.

Annexe III

Ajustements au coût de la vie pour les principaux lieux d'affectation (agents des services généraux)

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Budget-programme</i>		<i>Présent rapport</i>		
	<i>2001^a</i>	<i>2002-2003^b</i>	<i>2001^c</i>	<i>2002^b</i>	<i>2003^b</i>
Vienne	1,5	1,5	2,49	1,6	1,6
Santiago	3,9	3,9	3,35	3,8	3,8
Addis-Abeba	2,6	2,6	10,75	2,6	2,6
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	5,0	5,0	5,34	8,4	7,9
Beyrouth	1,5	1,5	2,96	1,5	1,5
Organe des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	1,0	1,0	5,00	2,3	2,0
Gaza	1,0	1,0	5,00	2,3	2,0
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	1,0	1,0	5,00	2,3	2,0
Nairobi	5,8	5,8	3,19	5,8	5,8
Mexico	9,1	9,1	4,31	5,7	4,6
La Haye	2,7	2,7	4,50	2,2	2,2
Bangkok	2,2	2,2	0,00	2,7	1,8
Port of Spain	3,1	3,1	4,01	3,1	3,1
New York	2,7	2,7	2,02	2,1	2,1
Genève	1,5	1,5	1,04	1,1	1,1
Centres d'information des Nations Unies	2,7	2,7	2,02	2,1	2,1

^a Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2000-2001.

^b Projections.

^c Chiffres effectifs, sauf pour Santiago et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (projections).

Annexe IV

Effet de la réévaluation, par chapitre, sous-chapitre et facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre des dépenses	Réévaluation des coûts					Montant estimatif des crédits nécessaires pour l'exercice biennal (8) = (3 + 7)		
	Projet initial de budget-programme (1)	Ajustements recommandés par le CCOAB (2)	Projet de budget-programme, compte tenu des ajustements (3) = (1 + 2)	Taux de change (4)	Inflation (5)		Ajustement des barèmes (6)	Total (7) = (4 + 5 + 6)
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	50 075,2	(313,3)	49 761,9	189,7	191,8	120,6	502,1	50 264,0
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	445 054,9	0,0	445 054,9	7 360,7	4 395,4	1 445,8	13 201,9	458 256,8
3. Affaires politiques	156 322,8	0,0	156 322,8	(429,6)	255,5	208,5	34,4	156 357,2
4. Désarmement	15 336,0	(593,4)	14 742,6	100,3	85,5	1,3	187,1	14 929,7
5. Opérations de maintien de la paix	76 276,2	0,0	76 276,2	(1 933,1)	2 510,5	(562,4)	15,0	76 291,2
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3 767,2	0,0	3 767,2	122,4	224,4	27,7	374,5	4 141,7
7. Cour internationale de Justice	23 162,6	637,9	23 800,5	549,4	69,6	38,9	657,9	24 458,4
8. Affaires juridiques	36 067,7	0,0	36 067,7	106,0	315,4	100,1	521,5	36 589,2
9. Affaires économiques et sociales	120 963,5	(387,3)	120 576,2	0,0	652,4	186,8	839,2	121 415,4
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	6 892,0	0,0	6 892,0	(27,5)	67,4	(28,3)	11,6	6 903,6
11. Commerce et développement								
A. Commerce et développement	82 763,9	(58,8)	82 705,1	3 644,7	2 316,6	625,0	6 586,3	89 291,4
B. Centre du commerce international CNUCED/OMC ^u	16 916,1	0,0	16 916,1	0,0	0,0	0,0	0,0	16 916,1
12. Environnement	7 840,6	0,0	7 840,6	(12,2)	118,3	(63,1)	43,0	7 883,6
13. Établissements humains	12 299,9	0,0	12 299,9	(129,4)	141,6	(251,9)	(239,7)	(12 060,2)
14. Prévention du crime et justice pénale	5 431,1	(117,0)	5 314,1	175,8	332,0	70,5	578,3	5 892,4
15. Contrôle international des drogues	14 710,0	(58,5)	14 651,5	451,3	749,7	29,0	1 230,0	15 881,5
16. Développement économique et social en Afrique	84 474,1	0,0	84 474,1	(2 021,3)	2 837,1	(2 823,5)	(2 007,7)	82 466,4
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	56 029,1	0,0	56 029,1	(1 056,7)	248,2	(814,5)	(1 623,0)	54 406,1

	Révaluation des coûts					Montant estimatif des crédits nécessaires pour l'exercice biennal (8) = (3 + 7)		
	Projet initial de budget-programme (1)	Ajustements recommandés par le CCOAB (2)	Projet de budget-programme, compte tenu des ajustements (3) = (1 + 2)	Taux de change (4)	Inflation (5)		Ajustement des barèmes (6)	Total (7) = (4 + 5 + 6)
<i>Chapitre des dépenses</i>								
18. Développement économique de l'Europe	38 351,3	0,0	38 351,3	1 720,9	1 175,0	150,1	3 046,0	41 397,3
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	81 115,8	0,0	81 115,8	(9 477,8)	1 807,2	(1 635,8)	(9 306,4)	71 809,4
20. Développement économique et social en Asie occidentale	50 669,5	0,0	50 669,5	0,0	157,4	(250,8)	(93,4)	50 576,1
21. Programme ordinaire de coopération technique	42 698,1	0,0	42 698,1	175,7	(124,2)	0,0	51,5	42 749,6
22. Droits de l'homme	42 060,3	(665,7)	41 394,6	1 365,1	873,3	241,1	2 479,5	43 874,1
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	41 237,8	0,0	41 237,8	1 904,0	(242,6)	2,7	1 664,1	42 901,9
24. Réfugiés de Palestine	24 790,5	0,0	24 790,5	(1 154,1)	1 037,1	(137,3)	(254,3)	24 536,2
25. Aide humanitaire	20 319,0	(438,0)	19 881,0	197,1	182,9	34,7	414,7	20 295,7
26. Information	146 982,9	(40,5)	146 942,4	264,6	665,4	(304,0)	626,0	147 568,4
27. Gestion et services centraux d'appui	453 777,7	(348,1)	453 429,6	4 623,1	(615,9)	2 020,3	6 027,5	459 457,1
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	12 650,7	(23,5)	12 627,2	-	49,3	57,0	106,3	12 733,5
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	24 026,6	(104,6)	23 922,0	-	69,2	94,9	164,1	24 086,1
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	51 730,1	(161,5)	51 568,6	-	12,5	130,2	142,7	51 711,3
D. Bureau des services centraux d'appui	243 506,3	-	243 506,3	29,0	(1 266,6)	1 791,1	553,5	244 059,8
E. Administration (Genève)	85 191,6	-	85 191,6	3 890,7	(124,1)	160,0	3 926,6	89 118,2
F. Administration (Vienne)	23 873,1	(58,5)	23 814,6	848,6	544,7	101,9	1 495,2	25 309,8
G. Administration (Nairobi)	12 799,3	-	12 799,3	(145,2)	99,1	(314,8)	(360,9)	12 438,4
28. Contrôle interne	20 738,1	(84,7)	20 653,4	67,3	217,1	(11,3)	273,1	20 926,5
29. Activités administratives financées en commun	8 212,8	0,0	8 212,8	106,6	203,7	0,0	310,3	8 523,1
30. Dépenses spéciales	60 982,8	0,0	60 982,8	484,7	(296,8)	(8,0)	179,9	61 162,7

	Projet initial de budget- programme (1)	Ajustements recommandés par le CCQAB (2)	Projet de budget- programme, compte tenu des ajustements (3) = (1 + 2)	Réévaluation des coûts			Montant estimatif des crédits nécessaires pour l'exercice biennal (8) = (3 + 7)
				Taux de change (4)	Inflation (5)	Ajustement des barèmes (6)	
Chapitre des dépenses							
31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	45 736,6	0,0	45 736,6	450,6	(167,5)	0,0	283,1
32. Contributions du personnel	343 594,5	(496,2)	343 098,3	602,3	5 953,5	2 101,1	8 656,9
33. Compte pour le développement	13 065,0	0,0	13 065,0	0,0	0,0	0,0	13 065,0
Total	2 648 715,6	(2 963,6)	2 645 752,0	8 420,6	26 337,0	513,3	35 270,9
							2 681 022,9

^a La réévaluation applicable en ce qui concerne le chapitre 11 B, Centre du commerce international (CCI), sera prise en compte dans le projet de budget-programme du CCI (CNUCED/OMC) qui sera publié séparément.

Annexe V

**Recommandations du Comité consultatif
pour les questions administratives et budgétaires
figurant dans son premier rapport sur le projet
de budget-programme pour l'exercice 2002-2003^a**

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Paragraphe</i>	<i>Description</i>
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	I.17	Recommande de ne pas reclasser le poste D-1 à D-2 (au Cabinet du Secrétaire général).
	I.20	Recommande de ne pas reclasser le poste P-5 à D-2 (au Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève).
	I.23	Recommande de ne pas accepter la proposition tendant à créer un nouveau poste de sous-secrétaire général et un nouveau poste d'agent des services généraux (1re classe) (au Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne).
	I.24	Recommande de ne pas reclasser le poste P-5 à D-1 (au Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi).
4. Désarmement	II.23	N'a pas été convaincu par les arguments qui lui ont été donnés à l'appui de la création des nouveaux postes P-5 et P-4 et postes d'agent des services généraux (autres classes) (à la rubrique Direction exécutive et administration).
	II.24	Ne voit pas la nécessité de créer un nouveau poste P-4 (sous-programme 3), ni un nouveau poste d'agent des services généraux (autres classes) (appui aux programmes).
7. Cour internationale de Justice	III.15	Recommande d'approuver les cinq postes de classe P-2 (personnel temporaire autre que pour les réunions) afin de renforcer la capacité des services juridiques.
9. Affaires économiques et sociales	IV.8	Recommande de ne pas approuver la proposition tendant à créer deux nouveaux postes P-2 et un poste d'agent des services généraux (autres classes).
	IV.10	Recommande de créer un poste D-1 en vue d'intégrer une perspective de parité entre les sexes dans tous les secteurs.
	IV.13	Recommande de réduire de 300 000 dollars le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel.
11A. Commerce et développement	IV.47	Recommande de ne pas reclasser le poste D-1 à D-2 (appui aux programmes) et de ne pas reclasser le poste d'agent des services généraux à la 1re classe (direction exécutive et administration).
14. Prévention du crime et justice pénale	IV.73	Recommande de ne pas créer les deux nouveaux postes proposés d'agent des services généraux (autres classes).

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Paragraphe</i>	<i>Description</i>
15. Contrôle international des drogues	IV.77	N'est pas convaincu de la nécessité de créer un poste supplémentaire d'agent des services généraux (autres classes) (sous-programme 2).
22. Droits de l'homme	VI.13	Recommande de ne pas créer un poste P-3 supplémentaire à Genève, ni un nouveau poste d'agent des services généraux (autres classes) à New York.
	VI.14	Recommande de ne pas créer six nouveaux postes d'agent des services généraux.
	VI.15	Recommande de ne pas reclasser le poste P-5 à D-1 (New York).
	VI.16	N'est pas convaincu par la justification donnée pour reclasser le poste P-5 à D-1 (appui aux programmes).
25. Aide humanitaire	VI.49	N'est pas convaincu que la création de deux nouveaux postes imputés au budget ordinaire soit justifiée (sous-programme 2).
	VI.50	Recommande de ne pas créer un nouveau poste P-4 (sous-programme 4).
	VI.51	Recommande de ne pas reclasser le poste D-2 à Sous-Secrétaire général (direction exécutive et administration), ni le poste P-5 à D-1 (appui aux programmes).
26. Information	VII.5	Recommande de ne pas reclasser le poste P-4 à P-5 (sous-programme 2).
27A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	VIII.6	N'estime pas justifié le reclassement du poste P-5 à D-1 (direction exécutive et administration).
27B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	VIII.16	Recommande de ne pas créer un nouveau poste d'agent des services généraux (comptabilité générale et gestion financière).
27C. Bureau de la gestion des ressources humaines	VIII.33	Recommande de ne pas créer le nouveau poste P-4 et de ne pas reclasser le poste P-5 à D-1 (sous-programme 2).
27F. Administration (Vienne)	VIII.108	Exprime son désaccord quant à la création proposée d'un poste d'agent des services généraux (sous-programme 2).
28. Contrôle interne	IX.7	N'est pas convaincu du bien-fondé des arguments avancés en faveur du reclassement du poste P-4 d'auditeur à P-5, ni en faveur du reclassement à D-2 des deux postes D-1 de la Division du contrôle, de l'évaluation et des conseils de gestion et de la Division des investigations.

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 7 (A/56/7).